



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# En direct

Chaque mois, l'actualité des services de l'État  
en lien avec les communes

Décembre 2023 #9

## COP NORMANDIE

### Six mois pour penser collectivement la planification écologique régionale

Le 15 décembre dernier, s'est déroulé à Caen le lancement de la conférence des parties (Cop) Normandie, en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et d'Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

À cette occasion, près de 250 personnes – élus, acteurs économiques, associatifs et représentants des services de l'État, étaient réunis pour cette première étape de la discussion permettant de décliner, à l'échelle de la région, la démarche de planification écologique.

Pour atteindre les objectifs que s'est fixée la France en matière de

réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

**Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique.** Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite.

Ainsi, les élus sont invités à s'investir dans cette démarche collective

en participant notamment aux groupes de travail qui se mettent en place en janvier, sur les thématiques suivantes :

- **mieux se déplacer** (infrastructures, transport, mobilités. Pilotage : Région Normandie) ;
- **mieux se loger** (construction, logement, aménagement. Pilotage : État – DREAL) ;
- **mieux préserver et valoriser nos écosystèmes** (eau, forêt, biodiversité. Pilotage : Région Normandie – État – DREAL) ;
- **mieux produire** (énergies, industrie, logistiques, déchets. Pilotage : État – ADEME, ARS et Région Normandie) ;
- **mieux se nourrir** (agriculture, alimentation, biomasse. Pilotage : État – DRAAF) ;
- **mieux consommer** (achats responsables, économie circulaire. Pilotage : État – DREETS). ■



+ Cliquez

- [Plus d'informations](#)

- Pour toute question :

[planification-écologique@normandie.gouv.fr](mailto:planification-écologique@normandie.gouv.fr)

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Zones d'accélération des énergies renouvelables : les maires invités à faire remonter leurs propositions

Dans le cadre de la démarche d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), les communes sont invitées à identifier et à faire remonter auprès de leur référent préfectoral, avant la fin de l'année, des zones dites d'accélération dans lesquelles elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Cette échéance, fixée initialement au 31 décembre 2023 par le ministère de la Transition énergétique, ne constitue pas une date butoir. **Les communes ont ainsi la possibilité de remonter leurs propositions de zones d'accélération au-delà de cette échéance et jusqu'au 15 mars.**

Cette remontée s'effectue au travers du portail cartographique des énergies renouvelables dont une nouvelle version a été mise en ligne le 11 décembre dernier (cf. ci-après).

Cette nouvelle version facilite l'identification et l'adoption des zones d'accélération, grâce à une interface plus ergonomique, à des jeux de données plus complets et à un tableau de bord personnalisé. Il permettra à l'ensemble des parties prenantes



(communes, intercommunalités, référents préfectoraux, services de l'État, comités régionaux de l'énergie) d'échanger directement en ligne et de participer activement au processus de planification territoriale des énergies renouvelables. ■

+ Cliquez [Portail cartographique des énergies renouvelables](#)

## MÉMOIRE

### 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements : appel à projets pour la labellisation

La « mission du 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire » assure la préfiguration, l'organisation et la promotion du programme commémoratif du 80<sup>e</sup> anniversaire sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, la mission lance dans tous les départements un appel aux projets susceptibles de recevoir un label officiel. La labellisation est conçue comme une reconnaissance de la qualité des démarches engagées par les porteurs de projets. Elle leur permettra notamment d'utiliser le logo de la mission pour leur communication. L'ensemble des projets sera soumis, pour examen, au comité départemental du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération. **La transmission des fiches complétées doit être effectuée d'ici le 12 janvier prochain** auprès de la directrice de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Seine-Maritime (Onacvg) : [clarisse.chevalier@onacvg.fr](mailto:clarisse.chevalier@onacvg.fr).



+ Cliquez  
- [Formulaire des projets territoriaux](#)  
- [Plus de précisions](#)

## EN BREF



◆ **Renouvellement des titres d'identité** – Afin de faciliter l'obtention d'un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place un service en ligne facilitant la prise de rendez-vous en mairie. Le moteur de recherche de l'ANTS permet de visualiser, pour les trois mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

+ Cliquez [Accéder au moteur de recherche sur le site de l'ANTS](#)

# ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ

## Les anciens titres de séjours doivent être restitués en mairie

Les personnes majeures d'origine étrangère ayant acquis la nationalité française, et quel que soit le mode d'acquisition, doivent restituer leur titre de séjour étranger à la mairie au moment de la remise de la carte nationale d'identité ou du passeport français.

Toutefois, si, lors de sa demande de carte nationale d'identité ou de passeport français auprès des services municipaux, la personne naturalisée est en mesure de présenter un extrait individuel du décret de naturalisation la concernant ou un document d'enregistrement en préfecture de sa déclaration de nationalité française, elle n'est plus en mesure de remettre son titre de séjour. En effet, son titre de séjour lui a alors déjà été retiré.

Dans tous les autres cas, notamment si la preuve de la nationalité

française résulte de la parution du nom dans un décret au Journal officiel, la personne majeure dispose encore de son titre de séjour. **Il est alors impératif d'exiger la restitution de ce titre avant remise de la carte nationale d'identité ou du passeport.**

Dans le cas où la personne déclarerait le titre de séjour perdu ou volé, il convient de veiller à ce qu'elle fournisse une déclaration de perte ou de vol avant de lui remettre son nouveau titre d'identité.

Par la suite, les titres de séjour ainsi collectés et les déclarations de perte/vol doivent être adressés à la préfecture les ayant délivrés ou, a minima, à la préfecture de votre département.

Il est rappelé que la détention par un usager d'une carte nationale d'identité en tant que citoyen

français et d'un titre de séjour en cours de validité en tant qu'étranger n'est pas possible et est source de nombreuses fraudes. ■

+ Cliquez [Plus d'informations](#)



# INFLUENZA AVIAIRE

## La France passe en niveau de risque élevé

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale virale infectieuse, très contagieuse, transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages. La France relève au maximum son niveau de risque sur l'ensemble du territoire métropolitain par arrêté ministériel du ministère en charge de l'agriculture publié le 5 décembre 2023. Cette décision permet d'assurer une meilleure protection des élevages face à la menace représentée par la forte circulation du virus dans la faune sauvage migratrice.

**Cette décision entraîne la mise en œuvre immédiate de mesures sur le territoire national :** la claustration ou la mise sous filet des oiseaux pour les établissements détenant moins de 50 volailles; la mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles; l'équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par

un camion plein ou vide; interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs; restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

A noter, toute mortalité anormale d'oiseaux d'élevage ou domestiques doit être signalée sans délai à la DDPP (tél : 02.32.81.82.32 / mél : [ddpp@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddpp@seine-maritime.gouv.fr)). ■



+ Cliquez [Plus d'informations](#)

## EN BREF



◆ **Débat public de façade** - Afin de pouvoir échanger sur le sujet des usages de l'espace maritime et la mise à jour des documents de planification maritime à l'échelle des quatre façades maritimes françaises, la commission nationale du débat public a été saisie par les ministres de l'Énergie, de l'Écologie et le secrétaire d'État à la mer, en vue d'organiser un débat public. Parmi les grands enjeux discutés lors de ce débat figurera la cartographie de l'éolien en mer aux horizons 2033 et 2050 aura une place importante pour décider de notre avenir énergétique. Rendez-vous au Havre, jeudi 18 janvier, au Carré des Dock. De 15h30 à 17h30, atelier participatif afin de réfléchir et partager ses idées. De 19h à 20h, réunion publique.

+ Cliquez [Plus d'informations](#)

## FRANCE RURALITÉS

### Trente-deux mesures à destination des maires

Le 15 juin 2023, la Première ministre, Élisabeth Borne a présenté le programme France Ruralités. Ce plan ambitieux vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. Une trentaine de mesures (32) sont dès à présent déployables pour répondre aux préoccupations de la vie quotidienne des habitants, elles sont présentées dans le « guide France Ruralités à destination des élus ».

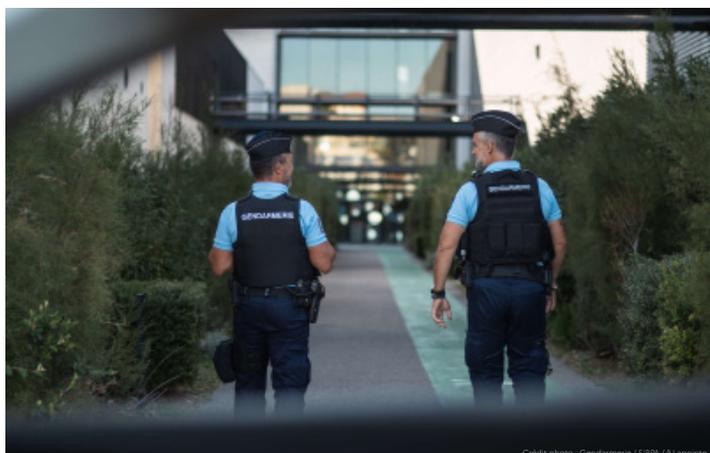
Ces mesures concernent le logement, les offres en matière de santé et de transport, le soutien à la culture et au patrimoine, l'ingénierie territoriale, les instruments au service de la dynamisation du territoire, les mesures en faveur de l'éducation et de la sécurité. ■

+ Cliquez

[Guide à destination des acteurs de la ruralité](#)



### Sécurité des élus : des fiches pratiques et une application



Le guide de la sécurité pour les maires a été élaboré par la gendarmerie nationale avec le concours de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du plan France Ruralités.

Conçu pour que les élus puissent trouver le plus rapidement les réponses aux problématiques de sécurité qu'ils rencontrent sur le terrain : abandon d'épave, brûlage à l'air libre des biodéchets, conflit de voisinage, pollution...

Le guide est composé de 39 fiches pratiques et est complémentaire de la nouvelle application Gend'élus. ■

+ Cliquez

[Retrouvez le guide complet](#)

## COUPURES ÉLECTRIQUES

### Un exercice pour tester les dispositifs de crise des communes

Le 12 décembre, un courrier du préfet a été transmis à l'ensemble des communes les informant de la tenue d'un exercice départemental de mobilisation des plans communaux de sauvegarde (PCS). Cet exercice aura



lieu jeudi 25 janvier 2024 en matinée. D'une durée de deux à trois heures, il sera basé sur la thématique des intempéries hivernales liées aux coupures des réseaux électriques.

Cet exercice a pour objectifs de permettre aux équipes municipales de tester leurs dispositifs de crise sur ce type d'événement au travers de la réception et la diffusion de l'alerte ainsi que leur mobilisation au sein du poste de commandement communal.

Les communes sont invitées à participer à cet exercice pédagogique même si elles ne disposent pas encore de PCS. ■

+ Cliquez

[Plus d'informations](#)